

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD723

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure et Mme Le Dissez

ARTICLE 17

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« établissements »,

le mot :

« organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à corriger une référence, l'un des organismes publics rattachés à l'agence française pour la biodiversité étant un groupement d'intérêt public (Atelier public des espaces naturels) et non un établissement public.